

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 063-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.284

Déposée le: 14.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Beutler (Gwatt, UDF) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Schnegg (Champoz, UDC)
Gsteiger (Eschert, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 17.03.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Privilégier l'insertion professionnelle - une chance pour le Foyer d'éducation de Prêles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'évaluer les capacités dont ont besoin le canton de Berne et d'autres cantons dans les institutions d'insertion professionnelle pour les jeunes bénéficiaires d'une rente AI ;
2. d'étudier si une telle offre pourrait éventuellement être étendue à d'autres branches (traitement de la toxicodépendance p. ex.) dans l'esprit d'une diversification ;
3. de mettre en place un groupe de travail qui élabore un projet concret à l'intention des autorités compétentes en tenant compte de l'urgence.

Développement :

Le Foyer d'éducation de Prêles, ce ne sont pas seulement des bâtiments et des surfaces agricoles. C'est aussi une infrastructure d'insertion professionnelle qui s'est développée au fil des ans et qui s'est remarquablement établie avec les récentes rénovations. Comme le foyer était en

permanence sous-occupé, il a malheureusement fallu envisager sa fermeture. Cette fermeture est déjà bien engagée.

Contrairement aux formateurs et formatrices des entreprises intégrées à l'économie de marché, les accompagnants et accompagnantes socioprofessionnels de Prêles ont l'habitude de travailler avec les jeunes difficiles. En plus d'avoir suivi une formation d'éducateur spécialisé, un bon nombre de ces spécialistes s'est également perfectionné ou bénéficie d'une longue expérience dans le domaine. Il serait très dommage que cette précieuse infrastructure soit tout simplement dissoute lors de la fermeture de l'institution.

Il y a deux ans, des experts et expertes ont tiré la sonnette d'alarme à la suite de l'annonce du triplement du nombre de jeunes bénéficiaires d'une rente AI en 15 ans. Cette hausse était due à la forte augmentation du nombre de rentes versées pour des maladies psychiques, en particulier pour des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité et des troubles de la personnalité. Si les troubles psychiques sont à l'origine d'environ la moitié des décisions d'accorder une rente AI chez les adultes, chez les jeunes, ce chiffre est de 70 à 80 pour cent.

L'initiative parlementaire 14.416 déposée par Maja Ingold (PEV) au Conseil national en mars 2014 était consacrée à ce problème. Elle a été retirée avant même d'être traitée par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Au moment où nous déposons la présente intervention, les raisons de ce retrait n'étaient toujours pas connues.

Tout le monde aurait intérêt à ce que les infrastructures d'accompagnement socioprofessionnel du Foyer de Prêles soient exploitées. D'une part cela permettrait de faire une utilisation judicieuse des bâtiments et des installations rénovés à grands frais au lieu de les « bazarder ». La majorité des employés et employées pourrait conserver son emploi. D'autre part cela contribuerait à ce qu'un certain pourcentage des jeunes bénéficiaires d'une rente AI puisse suivre une formation dans un environnement protégé et éventuellement intégrer le marché du travail plutôt que de toucher une rente toute leur vie. Si l'offre pouvait être étendue à une clientèle extracantonale, cet investissement pourrait éventuellement s'avérer lucratif pour le canton de Berne.

Motivation de l'urgence : Les projets de fermeture de Prêles étant déjà bien engagés, il faut agir vite, en particulier si l'on veut éviter la fuite des spécialistes.